



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 30 JANVIER 2023

Présents	Mme Gontarczyk (Présidente) MM. Le Nagard – Sénégal
Assistent	Mme Escroignard (Comité) – M. Allard (CTDAP)
Excusés	Mme Bastos – M Jasemin

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être enregistrées sur FAL.
Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 réclamations par FAL sur footclub.fr.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.

COMMUNICATION IMPORTANTE

En raison d'un bug informatique sur le site Internet du DVOF, la commission demande aux clubs de vérifier toutes les rencontres à jouer dans Footclub.



COURRIER DES CLUBS

BEZONS USO : Mail du 30 01 23

Pris note de votre information concernant votre arrivée sur le tour de Coupe du Comité U12 à Marly. Sur la feuille récapitulative, il est noté que votre équipe est arrivée à 9h37 sur le terrain pour la jonglerie qui avait débutée à 9h30

ENTENTE SSG : Mail du 23 01 23

Pris note de votre information concernant l'amende pour forfait sur critérium. Après vérification, la commission annule l'amende et transmet au secrétariat

ERMONT AMS : Mail du 30 01 23

Pris note de votre demande de modification d'engagement d'équipes U6/U7 & U8. Vos saisies dans FAL n'apparaissaient pas. La commission a donc régularisé le nombre d'équipes sur les prochains plateaux

EZANVILLE US : Mail du 30 01 23

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U8 le 04 02 23. La commission regrette d'être avertie si tardivement.

FRETTOISE ES : Mail du 29 01 23

Pris note de votre demande de recevoir un centre du plateau U6/U7 du 11 02 23

HERBLAY ES : Mail du 26 01 23

Pris note de la réception de la feuille de jonglerie. Dans son dernier PV, la commission vous réclamait l'original des feuilles du centre du Festival Foot U13, car l'ensemble des feuilles transmises par mail étaient illisibles (scan sur une même page). La commission répond uniquement aux mails des clubs via le PV hebdomadaire. Si vous souhaitez nous rencontrer, la commission est à votre disposition et peut vous recevoir le lundi soir pour exposer vos soucis.

MARLY ES : Mail du 30 01 23

Pris note de votre demande de modifier l'horaire du coup d'envoi des rencontres de critérium U12/U13 à 13 heures. La commission demande au secrétariat de mettre à jour l'agenda des clubs.

MONTSOULT BAILLET US : Mail du 23 01 23

Pris note de votre demande de jouer les rencontres de critérium U10/U11 qui n'ont pu être disputées le 21 01 23. La commission vous demande de voir directement avec les clubs concernés et de lui transmettre ensuite les dates retenues avec l'accord des adversaires.

ST LEU FC : Mail du 26 01 23

Pris note de la réception de la feuille de match réclamée

SARCELLES AAS : Mail du 30 01 23

Pris note de votre demande de modifier l'horaire du coup d'envoi des rencontres de critérium U10/U11 à 9h30. La commission demande au secrétariat de mettre à jour l'agenda des clubs.

SOISY AM FC : Mail du 30 01 23

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U8/U9 suite occupation des installations par la Ville. La commission regrette d'être avertie si tardivement.

INFORMATION

A la suite de la modification du nombre d'équipes engagées pour certains clubs sur la 2^{ème} phase, la commission demande aux administrateurs Footclub de bien vérifier les accès de leurs éducateurs pour la gestion de la FMI sur les rencontres de critérium, pour leur permettre de récupérer les rencontres de toutes leurs équipes.



CANDIDATURES ORGANISATION FINALES & JND

La commission remercie les clubs suivants pour leur candidature concernant l'organisation des Finales des Challenges U10 & U11 – de la Coupe du Comité U12 – du Festival Foot U13 ainsi que de la JND :

- ADAMOIS OL
- ARNOUVILLE FAS
- CERGY PONTOISE FC
- CORMEILLAIS ACS
- EZANVILLE US
- HERBLAY ES
- MONTMAGNY SPORTS
- MONTMORENCY FC
- ST BRICE FC

La commission communiquera ultérieurement les candidatures retenues.

PLATEAU U8/U9 DU 4 FEVRIER 2023

En raison de diverses modifications (clubs ne pouvant plus recevoir de centres...), la commission demande aux clubs de bien vérifier dans FAL ou sur le site du DVOF les centres des plateaux U8 et U9 du 4 Février 2023

RESULTATS 2^{ème} TOUR COUPE U12 du 14 JANVIER 2023

Les équipes suivantes sont qualifiées pour le 3^{ème} tour qui aura lieu le Samedi 11 Mars 2023

Centre n° 1	ST OUEN AS 2 – PUISEUX LOUVRES FC 1 OSNY FC : Forfait avisé
Centre n° 2	ENTENTE SSG 1 – GOUSSAINVILLE FC 1 BOUFFEMONT ACF : 1 joueur Non licencié (Cousin)
Centre n° 3	VAUREAL FCM 1 – ST LEU FC 1
Centre n° 4	En Attente de résultats
Centre n° 5	SARCELLES AAS 1 – ENTENTE MMB 1 MONTMAGNY SPORTS 1 : Forfait non avisé
Centre n° 6	ST BRICE FC 1 – BEZONS USO 1
Centre n° 7	ST LEU FC 2 – JOUY FC 1 CORMEILLAIS ACS : Disqualifiée car présence de 2 joueurs mutés hors période (BARRY -TRIGUEROS)
Centre n° 8	ARGENTEUIL RC 3 - VEXIN AS 1 PERSAN 1 : Disqualifiée car présence de 3 nouveaux joueurs (REICHMUTH – JAABAR & MORGADO)
Centre n° 9	ECOEN FC 2 – SOISY AM FC 1
Centre n° 10	ARGENTEUIL RC 1 – ST OUEN AS 1



- Centre n° 11** CERGY PONTOISE FC 1 – SARCELLES AAS 3
- Centre n° 12** GONESSE RC 1 – ECOUEN FC 1
- Centre n° 13** ARGENTEUIL RC 2 – ST OUEN AS 3
- Centre n° 14** ARGENTEUIL FC 1 - VILLIERS FC 2
- Centre n° 15** FRANCONVILLE FC 1 – ERAGNY AS 1
- Centre n° 16** VILLIERS FC 1 – GOUSSAINVILLE FC 4
ENTENTE SSG 2 : Disqualifiée car présence de 3 nouveaux joueurs (MAYOMAVINGA – ONGENYL & NSONGA)

RESULTATS 1^{er} TOUR FESTIVAL FOOT U13 du 14 JANVIER 2023

Les équipes suivantes sont qualifiées pour le 2^{ème} tour qui aura lieu le Samedi 11 Mars 2023

- Centre n° 1** GONESSE RC 3 – MONTSOULT BAILLET US 1
- Centre n° 2** ST OUEN AS 1 – SOISY AM FC 3
ERMONT AMS : Forfait non avisé
- Centre n° 3** OSNY FC 1
FOSSES UF : Forfait non avisé
SURVILLIERS AVENIR : Forfait non avisé
ST LEU FC : Disqualifiée car présence d'1 joueur non qualifié (TAILLEU GUISET)
- Centre n° 4** SARCELLES AAS 1 – GROSLAY FC 1
- Centre n° 5** ST BRICE FC 1 – DEUIL ENGHEN FC 1
- Centre n° 6** GONESSE RC 1 – BEAUCHAMP AS 1
- Centre n° 7** **En Attente de Résultats**
- Centre n° 8** ST BRICE FC 2 – ARGENTEUIL RC 1
VEXIN AS : Forfait avisé
- Centre n° 9** FRANCONVILLE FC 1 – ERMONT ACF 1
GOUSSAINVILLE FC 1 : Forfait non avisé
PERSAN US 2 : Disqualifiée car présence de 3 joueurs mutés hors période (LOUIS CHARLES - NKUISSY & CAFOURNET)
- Centre n° 10** **En Attente de Résultats**
- Centre n° 11** CERGY PONTOISE FC 2 – ARGENTEUIL FC 1
VALLEE DU SAUSSERON : Forfait non avisé
- Centre n° 12** SARCELLES AAS 2 – VILLIERS FC 2



- Centre n° 13** GARGES FCM 1 – ENTENTE SSG 2
VAUREAL FCM : Disqualifié car présence de 3 joueurs non licenciés (EL BAHRAOUI – SANO & GERBI)
- Centre n° 14** PERSAN US 1 – HERBLAY FC 1
- Centre n° 15** CHAMPAGNE SFC 1 – ERMONT AMS 3
GOUSSAINVILLE FC 2 : Disqualifié car présence d'un joueur non licencié (MBONGUE)
- Centre n° 16** SARCELLES AAS 4 – DEUL ENGHIEU FC 2
- Centre n° 17** MONTMAGNY SPORTS 1 – PONTOISIENNE JS 1
- Centre n° 18** SOISY AM FC 1 – ENTENTE SSG 1
- Centre n° 19** EAUBONNE CSM 1 – ENTENTE MMB 2
BELLOY ST MARTIN ASC : Forfait non avisé
MONTMORENCY FC 2 : Disqualifiée par présence de 1 joueur non licencié (CISSE)
- Centre n° 20** SARCELLES AAS 3 – ECOUEN FC 1
- Centre n° 21** PUISEUX LOUVRES FC 1 – GONESSE RC 4
BEZONS USO : Disqualifiée car présence de 1 joueur non licencié (SADDIKI)
- Centre n° 22** CERGY PONTOISE FC 1 – JOUY FC 1
FONTENAY FC : Disqualifiée car présence de 2 joueurs mutés hors période (KOUIDI & TARDIVELLE)
- Centre n° 23** ST PRIX ES 1 – EZANVILLE US 1
PIERRELAYE FC 1 : Forfait non avisé
- Centre n° 24** ERAGNY AS 2
FRANCONVILLE FC 1 : Disqualifiée car présence de 2 joueurs mutés hors période (BOULAKDAM & AKKAL)
- Centre n° 25** BEZONS USO 3
NEUVILLE AS 1 : Forfait non avisé

1^{er} APPEL DE FEUILLES DE CRITÉRIUM

CRITERIUM U10 / U11

St PRIX ES : 1er appel de la liste de vos joueurs licenciés ayant participé aux rencontres n° 25266575 & 25266603 du 07 91 23 – critérium U10/U11 à ENTENTE SSG

COUPE DU COMITE U12

AUVERS ENNEREY FC : 1er appel de la feuille de présence et feuille de jonglerie de votre équipe 2 sur centre n° 9 – Coupe du Comité U12 du 14 01 23 à SOISY AM FC



2^{ème} APPEL DE FEUILLES DE CRITÉRIUM

COUPE DU COMITE U12

EAUBONNE CSM : 2^{ème} appel de toutes les feuilles du centre n° 4 du 14 01 23 – Coupe du Comité U12 (feuille récapitulative – feuilles de présence des équipes – feuilles de jonglerie)

FESTIVAL FOOT U13

HERBLAY ES : 2^{ème} appel de toutes les feuilles du centre n° 7 du 14 01 23 – Festival Foot U13 (feuille récapitulative – feuilles de présence des équipes – feuilles de jonglerie)

CRITERIUM U12 / U13

MONTMORENCY FC : 2^{ème} appel de feuille de match n° 25254728 du 17 12 22 - critérium U13 Avenir contre ST BRICE FC 1

ST BRICE FC : 2^{ème} appel de feuille de match n° 25254702 du 14 01 22 - critérium U13 Avenir contre MONTMORENCY FC 1

CRITERIUM U10 / U11

VEXIN AS 1 - 2 & 3 : 2^{ème} appel feuilles de matchs n° 25593577 – 25593643 & 25593709 du 21 01 23 – critérium U10 & U11 – série 3 contre AUVERS ENNERY FC 1 – 2 & 3

GOUSSAINVILLE FC 4 : 2^{ème} appel feuille de matchs n° 25593973 du 21 01 23 – critérium U10 & U11 – série 4 contre EZANVILLE US 4

VILLIERS FC 1 – 2 & 3 : 2^{ème} appel feuilles de matchs n° 25595200 – 25595245 & 25595290 du 21 01 23 – critérium U10 & U11 – série 4 contre CORMEILLAIS ACS 1 – 2 & 3

AMENDES

PERSAN US 1 & 2 : Non réception après 2^{ème} & dernier appel feuilles de matchs n° 25273603 & 25273726 du 17 12 22 critérium U12 & U13 Avenir contre ST BRICE FC 1 & 2

Amende : 30€ x 2 = 60€

VEMARS ST WITZ FC 1 : Non réception après 2^{ème} & dernier appel feuille de match n° 25265788 du 07 01 23 – critérium U10 & U11 série 2 contre BRUYERES BERNES USM 1

Amende : 30€

CORMEILLAIS ACS 1 - 2 – 3 & 4 : Non réception après 2^{ème} & dernier appel feuilles de matchs n° 25266457 – 25266485 – 25266515 & 25266545 du 07 01 23 – critérium U10 & U11 – série 4 contre ENTENTE MMB 1 – 2 – 3 & 4

Amende : 30€ x 4 = 120€

GOUSSAINVILLE FC 5 – 7 & 8 : Non réception après 2^{ème} & dernier appel feuilles de matchs n° 25266720 – 25266776 & 25266804 du 07 01 23 – critérium U10 & U11 – série 4 contre ST PRIX ES 1 – 2 – 3 & 4

Amende : 30€ x 3 = 90€

PERSAN US 1 – 2 – 3 & 4 : Non réception après 2^{ème} & dernier appel feuilles de matchs n° 25267566 – 25267426 – 25267454 & 25267482 du 07 01 23 - critérium U10 & U11 – série 4 contre PONTOISIENNE JS 1 – 2 – 3 & 4

Amende : 30€ x 4 = 120€



MONTMAGNY FC : Absence non avisée sur centre n° 5 – Coupe du Comité U12 du 14 01 23

Amende : 25€

BOUFFEMONT ACF : Inscription d'un joueur non licencié sur feuille de présence – centre n° 2 Coupe du Comité U12 à Goussainville du 14 01 23

Amende : 120€

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : Inscription sur feuille de présence sur centre n° 24 du Festival Foot U13, de 2 joueurs licenciés non admis à participer eu égard à leur âge (surclassement non autorisés)

Amende : 80€ x 2 = 160€

ERMONT AMS : Non réception après 2ème & dernier appel feuille de match n° 25266617 du 10 12 22 - critérium U10 & U11 – série 4 contre OSNY FC 3

Amende : 30€

SOISY AM FC : Non réception après 2ème & dernier appel feuille de match n° 25267470 du 10 12 22 - critérium U10 & U11 – série 4 contre PONTOISIENNE JS 3

Amende : 30€

PRESLES USL : 1er forfait sur match n° 25593075 du 21 01 23 – critérium U10/U11 - série 1 contre GAFEPB

Amende : 15€

ERMONT AMS : Absence non avisée sur centre n° 2– Festival Foot U13 du 14 01 23

Amende : 25€

FOSSES UF 1 : Absence non avisée sur centre n° 3 – Festival Foot U13 du 14 01 23

Amende : 25€

SURVILLIERS AVENIR 1 : Absence non avisée sur centre n° 3 – Festival Foot U13 du 14 01 23

Amende : 25€

GOUSSAINVILLE FC 1 : Absence non avisée sur centre n° 9 – Festival Foot U13 du 14 01 23

Amende : 25€

VALLEE DU SAUSSERON 1 : Absence non avisée sur centre n° 11 – Festival Foot U13 du 14 01 23

Amende : 25€

BELLOY ST MARTIN ASC 1 : Absence non avisée sur centre n° 19 – Festival Foot U13 du 14 01 23

Amende : 25€

PIERRELEAYE FC 1 : Absence non avisée sur centre n° 23 – Festival Foot U13 du 14 01 23

Amende : 25€

NEUVILLE AS 1 : Absence non avisée sur centre n° 25 – Festival Foot U13 du 14 01 23

Amende : 25€

VAUREAL FCM 2 : Inscription de 3 joueurs non licenciés sur feuille de présence – centre n° 13 Festival Foot U13 du 14 01 23

Amende : 120€ x 3 = 360€

GOUSSAINVILLE FC 2 : Inscription d'un joueur non licencié sur feuille de présence – centre n° 15 Festival Foot U13 du 14 01 23

Amende : 120€



MONTMORENCY FC 2 : Inscription d'un joueur non licencié sur feuille de présence – centre n° 19 Festival Foot U13 du 14 01 23

Amende : 120€

BEZONS USO 1 : Inscription d'un joueur non licencié sur feuille de présence – centre n° 21 Festival Foot U13 du 14 01 23

Amende : 120€

ORGANISATION DES RASSEMBLEMENTS DE FIN DE SAISON

Finale Départementale du Festival Foot U13 & U13F le Samedi 1^{er} Avril 2023

Finale Départementale des Challenge U10 & U11 le Samedi 22 Avril 2023

Finale Départementale de la Coupe U12 le Lundi 8 Mai 2023

Journée Nationale U6 & U7 le Samedi 10 Juin 2023

PROCHAINE RÉUNION LE LUNDI 6 FEVRIER 2023 À PARTIR DE 18H00